

# Les perspectives de la e-pharmacie en Côte d'Ivoire

## *The prospects of e-pharmacy in Côte d'Ivoire*

**Auteurs :** Kouadio ACE<sup>1</sup>, Kouassi GBSL<sup>2</sup>, Kouamé Y<sup>3</sup>

1. Laboratoire CeDReS, Centre Hospitalier et Universitaire de Treichville
2. Institut de Cardiologie d'Abidjan
3. Université Felix Houphouët Boigny de Cocody

**Auteur correspondant :** charlottekouadio004@gmail.com

## Résumé

### Introduction

Ces dernières décennies ont été marquées par l'arrivée de la « e-santé » ou santé connectée, dans la vie quotidienne. L'exercice de la Pharmacie n'a pas été épargné par cette « révolution numérique ».

### Méthode

Ainsi, face aux défis de la e-pharmacie, une revue documentaire à partir de la législation pharmaceutique en Côte d'Ivoire, du Code de santé publique et de recherches sur Internet a été réalisée. La e-Pharmacie permet la vente libre de produits parapharmaceutiques et médicamenteux sur des sites internet.

### Résultats

Selon l'OMS, la moitié des médicaments vendus sur internet seraient falsifiés et n'auraient pas les propriétés escomptées. Malheureusement, les textes de lois en Côte d'Ivoire ne disposent pas d'articles relatifs à l'exercice de la e-pharmacie. Seule une note publiée par l'Agence Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP), le 22 mars 2023, évoquait une interdiction de la vente via internet des produits pharmaceutiques.

### Conclusion

La e-pharmacie est un outil facilitant l'accès à l'information et aux produits pharmaceutiques. Cependant, en Côte d'Ivoire, le régulateur du secteur de la pharmacie l'interdit pour éviter le trafic de médicaments via internet.

### Mots clés

E-pharmacie, Médicaments, Régulation pharmaceutique  
 Message de Santé Publique : La régulation des services de e-pharmacie est nécessaire pour faciliter l'accès des populations aux médicaments tout en luttant contre le trafic de médicaments via internet.

## Abstract

### Introduction

These last decades have been marked by the arrival of "e-health" or connected health, in daily life. The practice of Pharmacy has not been spared by this "digital revolution".

### Methods

Thus, faced with the challenges of e-Pharmacy, a documentary review based on pharmaceutical legislation in Côte d'Ivoire, the Public Health Code and Internet research was carried out. E-Pharmacy allows the free sale of parapharmaceutical and medicinal products on websites.

### Results

According to the WHO, half of the medicines sold on the internet are falsified and do not have the expected properties. Unfortunately, the legal texts in Côte d'Ivoire do not have articles relating to the practice of e-Pharmacy. Only a note published by the l'Agence Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (IPRA), on March 22, 2023, mentions a ban on the sale of pharmaceutical products via the internet.

### Conclusion

The e-pharmacy is perceived as a tool facilitating access to information and pharmaceutical products. However, in Côte d'Ivoire, the pharmacy sector regulator prohibits the sale of pharmaceutical products via the internet in order to combat drug trafficking.

### Keywords

E-Pharmacy, medicines, sales, internet  
 Public Health Message: Vigilance in the use of e-pharmacy services to avoid the consumption of illicit products harmful to their health.

## Introduction

Les nouveaux moyens digitaux de communication ont transformé les manières de vivre, de s'informer, de communiquer, de travailler et même de consommer [1]. Ces Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont devenues incontournables et aucun domaine n'est épargné [2] dont les sciences de la santé. L'avènement de la « e-santé » ou « santé connectée », facilitant l'accès aux informations, a apporté des changements dans la prise en charge des préoccupations de santé des populations en général, mais aussi dans le renforcement des capacités des professionnels de la santé [3]. En Pharmacie, de nouveaux domaines ont vu le jour, notamment la pharmacie clinique qui nécessite une véritable communication entre pharmacien et client, et la pharmacie digitale ou e-Pharmacie. La e-pharmacie pourrait donc être un outil complémentaire aux nouvelles pratiques rendues possibles grâce aux nouvelles technologies. Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), le but de l'e-pharmacie, serait d'une part, d'améliorer l'accessibilité aux informations sur les médicaments, tant en termes de disponibilité que de coût, et d'autre part, de stopper les contrefaçons de produits médicamenteux. Selon le journal BearingPoint, en 2021, le marché mondial de la e-pharmacie représentait près de 68 milliards de dollars et devrait croître d'environ 18% entre 2022 et 2027 (4). Le 22 décembre 2021, les autorités Ghanéennes ont officiellement lancé leur projet d'e-pharmacy (e-pharmacie), la toute première en Afrique subsaharienne, qui selon le vice-président ghanéen, le Dr Mahamudu Bawumia permettra aux Ghanéens « d'accéder aux médicaments prescrits de manière pratique et rentable » et « d'éviter les faux médicaments » [4]. En Côte d'Ivoire, le digital a permis la création d'applications web et mobile de mise en relation des patients avec les pharmacies, les parapharmacies et les laboratoires d'analyses pour répondre aux besoins d'accès rapide aux informations pharmaceutiques, avec un minimum d'effort [5]. Cependant, afin de lutter contre le trafic de médicaments et d'éviter la consommation de produits illicites néfastes pour leur santé l'Agence Ivoirienne de Régulation Pharmaceutique (AIRP), dans une note d'information en date du 22 mars 2023, rappelle à la population et aux officines pharmaceutiques, l'interdiction de la vente via internet de produits pharmaceutiques [5]. L'objectif de cet article est d'analyser la situation la e-pharmacie en Côte d'Ivoire.

## Méthodes

De juin 2022 à avril 2023, une revue de la littérature a été menée sur la base des documents de la législation pharmaceutique en Côte d'Ivoire, du code de santé publique de Côte d'Ivoire et de données disponibles sur : <https://www.bearingpoint.com/fr-fr/publications-evenements/blogs/blog-life-sciences/e-pharmacie-course-au-leadership-ou-%C3%A0-la-r%C3%A9glementation/> et sur le site de l'AIRP. Les informations ont porté sur l'utilisation d'internet dans la vente des produits pharmaceutiques et sur les textes de loi disponibles sur l'e-pharmacie.

## Justifications et preuves

Le médicament fait l'objet d'une définition juridique commune au sein de l'Union Européenne par l'article 1<sup>er</sup> de la Directive 2001/83/CE instituant un code communautaire relatif aux médicaments à usage humain. Cette définition est également adoptée par la législation pharmaceutique ivoirienne. Et l'Article 3 de la loi n° 2015-533 du 20 Juillet 2015 relative à l'exercice de la Pharmacie en Côte d'Ivoire (8) définit le médicament dans les termes suivants : « On entend par [...] médicament :

- a) Toute substance ou composition présentée comme possédant des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies humaines ; ou
- b) Toute substance ou composition pouvant être utilisée chez l'homme ou pouvant lui être administrée en vue soit de restaurer, de corriger ou de modifier des fonctions physiologiques en exerçant une action pharmacologique, immunologique ou métabolique, soit d'établir un diagnostic médical. »

Defait, le médicament constitue une « marchandise particulière », et sa commercialisation doit respecter une réglementation spécifique. La pharmacie en ligne ou e-Pharmacie est un concept qui permet aux pharmaciens de vendre librement des produits parapharmaceutiques et médicamenteux sur un site internet officiel qui leur est propre. Elle fait partie de la e-Santé qui, selon la Haute Autorité de Santé (HAS), est l'utilisation des technologies de l'information et de la télécommunication au service de la santé. Cette pratique, si elle prend de l'ampleur, pourrait impacter le marché de la vente de

produits pharmaceutiques. Si nous prenons l'exemple de la France, nous observons que l'autorisation de la pratique de l'e-pharmacie s'est faite progressivement et est à l'heure actuelle encore très limitée. Le Code de la Santé Publique français, encadre le commerce électronique de médicaments via les articles L.5121-5, L.5125-33 à L.5125-41 ainsi que R.5125-70 et suivants. Les arrêtés du 28 novembre 2016 entrent aussi en jeu pour veiller aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments, mais aussi aux règles techniques applicables aux sites d'e-pharmacie [7]. Néanmoins, bien que mis en place par la législation française depuis 2014, la e-Pharmacie était utilisée par moins de 4% des officines en France en 2022, selon la revue 3S Santé [3]. De plus, les patients Français y sont encore réticents. On estime que 64% des consommateurs n'ont jamais eu recours à l'e-pharmacie et ne comptent pas utiliser ce canal à l'avenir [6]. Par ailleurs, tous les sites vendeurs ne peuvent commercialiser l'ensemble des produits et il convient en particulier de respecter une réglementation spécifique afin de bénéficier de l'autorisation de vendre en ligne des médicaments.

## Discussion

S'il y a un sujet qui divise les pharmaciens ivoiriens, c'est bien le développement de l'e-pharmacie et la vente de médicaments grâce au commerce électronique [6]. On entend par commerce électronique de médicaments : l'activité économique par laquelle le pharmacien propose ou assure à distance et par voie électronique la vente au détail et la dispensation au public des médicaments à usage humain et, à cet effet, fournit des informations de santé en ligne. Le concept de la e-pharmacie présente des avantages que nous pouvons entre autres citer :

- Les achats en ligne permettent plus de confidentialité. Pour certains problèmes de santé touchant les zones intimes, des patients n'osent pas s'adresser à leur pharmacien ou pharmacienne pour se procurer les produits nécessaires;
- Un service qui s'inscrit dans la continuité de la télépharmacie;
- La e-pharmacie peut aussi permettre de réaliser un comparatif au niveau des prix des produits.

Cependant, en plus des avantages, la e-Pharmacie peut présenter d'énormes inconvénients.

En effet, La plupart des patients sont très attachés à l'accueil et la prise en charge de l'équipe officinale lors de leur visite en pharmacie. La relation de confiance avec le professionnel de santé qu'est le pharmacien reste encore un atout majeur pour les patients qui cherchent du conseil par rapport à leurs traitements et leur état de santé [3]. La fidélité des clients envers leur officine de proximité est également une barrière non négligeable au développement de l'e-pharmacie [3]. Par ailleurs, pour d'autres [3], l'achat de médicaments en ligne n'est pas sans risque pour la santé. Selon l'OMS, la moitié des médicaments vendus sur internet serait falsifié et n'aurait pas les propriétés escomptées [9]. En effet, avec la prolifération des médicaments falsifiés, les autres acteurs du e-commerce tels qu'Amazon aux États-Unis, E-Pharmacy au Ghana et MyPharmacy au Nigeria n'inspirent pas assez de confiance pour réaliser des achats de produits [9]. La e-Pharmacie implique le respect d'une législation ferme et bien précise. Le code de santé publique ivoirien s'est inspiré du code de santé publique français, mais le champ d'application de ce code a été limité par des lois bien précises à savoir la loi de 1954 modifiée par la loi n° 2015-533 du 20 juillet 2015 relative à l'exercice de la pharmacie. Cependant, ces textes de lois ne disposent pas d'articles relatifs à l'exercice de la e-Pharmacie. Seule une note d'information de l'Agence Ivoirienne de Réglementation Pharmaceutique (AIRP) en date du 22 mars 2023, évoque une interdiction de vente via internet des produits pharmaceutiques [5]. En effet, dans le cadre d'une vaste campagne de sensibilisation et de répression contre le trafic illicite des produits pharmaceutiques, il a été constaté que ces activités illégales ont proliféré à travers internet. Ainsi, la note n°0592 du 22 mars 2023 a été publiée, indiquant « l'interdiction » :

- De la vente et/ou la livraison de produits Pharmaceutiques via Internet ;
- Du transfert d'ordonnance à partir d'application internet ;
- De l'orientation de la clientèle vers les officines de Pharmacie via des applications Internet ;
- De l'abonnement d'officines de Pharmacie à des sites dédiés au e-commerce ou e-pharmacies.

## Conclusion

La e-pharmacie se perçoit comme un outil complémentaire à toutes les nouvelles pratiques rendues possibles grâce aux nouvelles technologies. La Pharmacie d'officine étant en mutation constante, se doit de s'adapter aux besoins de la population par l'utilisation de nouveaux services, nouvelles missions, et même nouveau canal. En Europe et dans quelques pays d'Afrique, l'on note la mise en place de la téléconsultation en officine. Ainsi, le champ d'application du Code de la Santé publique devra s'élargir pour couvrir d'autres domaines de la profession insuffisamment réglementés comme la vente de médicaments sur internet et d'une façon générale tous les aspects liés à l'introduction des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le secteur médical. Malgré les avantages de plus en plus nombreux, la e-pharmacie infiltrée par des trafics illicites de médicaments représente une grande menace pour le monopole pharmaceutique et surtout pour la santé publique.

## Références

- 1- Burgorgue-Larsen, L. 2009. Les Nouvelles Technologies. Pouvoirs, 130(3), 65. doi:10.3917/pouv.130.0065.
- 2- Florent B, 2020. Objets connectés et santé : intérêt et perspectives en pharmacie d'officine. Thèse de Doctorat en Pharmacie. Université de Rennes 1. 81p.
- 3- Bearingpoint. E-pharmacie : course au leadership ou à la réglementation ? <https://www.bearingpoint.com/fr-fr/publications-evenements/blogs/blog-life-sciences/e-pharmacie-course-au-leadership-ou-%C3%A0-la-r%C3%A9glementation/>
- 4- Falila Gbadamassi, 2021. Santé : le Ghana en mode e-pharmacie. [https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/sante-le-ghana-en-mode-e-pharmacie\\_4897603.html](https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/societe-africaine/sante-le-ghana-en-mode-e-pharmacie_4897603.html)
- 5- AIRP, 2023. Note N°0592 du 22 Mars 2023 de l'AIRP portant Interdiction actuelle d'exercice de la E-Pharmacie
- 6- 3S Santé. Le développement de l'e-pharmacie : opportunité ou menace ? <https://www.3ssante.com/developpement-e-pharmacie/>
- 7- ONPF, 2016. Arrêté du 28 novembre 2016 relatif aux bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les pharmacies d'officine, les pharmacies mutualistes et les pharmacies de secours minières.
- 8- Assemblée Nationale, 2015. loi N 2015-533 du 20 Juillet 2015 relative à l'exercice de la Pharmacie en Côte d'Ivoire. <https://www.droitci.info/files/812.03.14-Loi-n--2015-533-du-20-juillet-2015-relative-a-l-exercice-de-la-pharmacie.pdf>
- 9- OMS, 2017. Médicaments falsifiés et médicaments contrefaits. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/substandard-and-falsified-medical-products>